



Problèmes suite à la vente de ma moto

Par **florian07**, le **18/11/2008 à 12:57**

bonjour
je suis mecanicien, et j'ai restauré une moto pendant mes temps libres
ne m'en servant presque pas, je l'ai vendue pendant les 3 mois de son utilisation, elle fonctionnait a merveille, démarrait au quart de tours ...
seulement, 2 jour apres l'avoir vendu, l'acheteur tombe en panne avec, (une panne de consommables) il l'emmène faire réparer et s'en tire pour 110 euro de reparation, il me demande alors de rembourser la réparation
le lendemain de sa reparation au garage, il tombe de nouveau en panne, et cette fois, il veut me ramener la moto pour que je lui la rembourse entierement ainsi que tout les frais qu'il a depenser dessus
lors de la vente, un ami etait present, il a vu la moto demarrer devant l'acheteur et sa femme
comment faire dans ce cas la ?
merci de vos reponses

Par **Tisuisse**, le **18/11/2008 à 13:30**

Bonjour,
Votre réponse est là : http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm